



**VILLE DE SHANNON**  
Province de Québec

**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON**  
**CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé à mon bureau ce 2 novembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance, sur rendez-vous, du lundi au vendredi inclusivement de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue St-Patrick, Shannon, G3S 0A1 ;

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi ;

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**M.R.C. de La Jacques-Cartier**  
**60, rue St-Patrick**  
**Shannon (Québec) G3S 0A1**  
**Tél.: 844-2160**

- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 6-1997 et ses amendements de la M.R.C. de La Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 2<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2021**

Le directeur adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Sylvain Déry, avocat, M.B.A, doctorant, OMA